

Baie-Mahault, le 14 octobre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le RSMA et LADOM renouvellent leur engagement en faveur de l'insertion de la jeunesse

- **Le mercredi 16 octobre 2024 au camp de La Jaille, le RSMA de la Guadeloupe et LADOM ont renouvelé leur engagement par la signature d'une convention de partenariat en faveur de la mobilité pour l'insertion professionnelle des jeunes Guadeloupéens et Saint-Martinois.**

Permettre l'accès via la mobilité à une offre élargie de formation est un enjeu pour la jeunesse ultramarine. Le mercredi 16 octobre 2024, le colonel Laurent NOBEL, chef de corps du régiment du service militaire adapté (RSMA) de la Guadeloupe, et Monsieur Saïd AHAMADA, Directeur général de L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM), ont donc renouvelé leur engagement pour l'insertion professionnelle des jeunes Guadeloupéens et Saint-Martinois par la signature d'une convention de partenariat en faveur de la mobilité.

Déclinaison de l'accord-cadre entre le commandement du SMA et LADOM signé le 11 septembre 2024, ce partenariat développe les possibilités de mobilité offertes aux volontaires du RSMA dans le cadre du passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP). Effective jusqu'en 2027, la convention de partenariat en Guadeloupe s'articule autour du financement du voyage pour :

- une formation en mobilité en dehors de la Guadeloupe, de la collectivité de Saint-Martin et de la collectivité de Saint-Barthélemy vers la France hexagonale, la Corse, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion et certaines destinations à l'international en raison de l'indisponibilité de la formation localement ;
- une prise de poste en France hexagonale sur justificatif d'une promesse d'embauche pour un contrat de travail à durée indéterminée ou un contrat de travail à durée déterminée de plus de six mois ;
- une validation des acquis et de l'expérience sur la partie certification en mobilité en France hexagonale, lorsque la session de validation ne peut avoir lieu localement.

Ce partenariat favorise ainsi l'accès à la formation en mobilité des demandeurs d'emploi présentés par le RSMA de la Guadeloupe et renforce la connaissance réciproque des dispositifs d'insertion et d'accompagnement mis en œuvre par chacun des deux partenaires.

Contact média RSMA de la Guadeloupe :

Capitaine Laura SÉRÉ
Officier communication et marketing
0590 40 75 73 / 0690 48 33 22
laura.sere@rsma-ga.com

Contact média LADOM :

Madame Laura BOURGNINAUD
Directrice de la communication
06 49 54 36 77
laura.bourgninaud@ladom.com

À propos du régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe :



Plus grand campus de la formation professionnelle gratuite de Guadeloupe, le régiment du service militaire adapté prépare 700 jeunes Guadeloupéens et Saint-Martinois par an, âgés entre 18 et 25 ans, à une vingtaine de métiers civils avec un taux d'insertion supérieur à 80 %. La qualité de l'encadrement proposé par le RSMA permet d'accompagner les jeunes jusqu'à l'emploi et d'assurer leur suivi tout au long de leur insertion en entreprise. Son action est guidée par la même devise que celle qui inspirait ses anciens : « *la réussite par l'effort et le travail* ».

À propos de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité :



L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité est l'acteur majeur de la mobilité des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Son action repose sur les principes d'égalité des droits, de solidarité nationale et d'unité de la République. Opérateur de l'Etat, l'agence met en œuvre la politique de continuité territoriale à travers la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de mobilité couvrant différents besoins (vie étudiante, vie active, vie quotidienne, urgences de la vie...).